



OSSERVATORIO INTERNAZIONALE
Onlus

www.ossin.org

RAPPORT SUR LA MISSION A MARRAKECH ET AU SAHARA
OCCIDENTAL DU 20 AVRIL AU 28 AVRIL 2008 (BRUTALEMENT
INTERROMPU AVEC DEUX JOURS D'AVANCE)

(traduction en français de Mourad Boutaib)

OBSERVATEURS INTERNATIONAUX

FREDERIQUE LELLOUCHE

FRANCE WEYL

NICOLA QUATRANO

LA QUESTION DU SAHARA OCCIDENTAL A L'ONU

Les journaux marocains ouvrent la une sur le rapport de l'envoyé personnel du Secrétaire Général de l'ONU, Peter Van Walsun, qui déclare "irréaliste" l'idée de l'indépendance du Sahara Occidental. Ils rapportent par contre une citation partielle seulement, celle complète est un peu plus complexe, dès lors qu'elle contient une introduction (tue par les journaux marocains) qui relativise le sens de l'affirmation: "par manque de pression sur le Maroc afin qu'il abandonne la revendication de souveraineté, l'indépendance du Sahara n'est pas une option réaliste".

La presse du régime ne raconte jamais toute la vérité; dans ce cas l'omission concerne l'introduction, comme cela a été dit, mais aussi la suite. Cela entraîne la précision par la suite de l'ambassadeur de l'Afrique du Sud, Dumisani Kumalo (président du Conseil de Sécurité pour le mois d'Avril), selon lequel, les déclarations de Van Walsun, constituent des opinions personnelles, qui sembleraient non partagées par le Secrétaire Général Ban Ki- Moon. Alors qu'en fait - Kumalo a déclaré - Van Walsun "parle de ce que lui considère une opinion réaliste, c'est à dire que l'indépendance pourrait être hors de portée du peuple sahraoui", Ban Ki-Moon a confirmé que les parties doivent poursuivre avec les négociations "pour tenter de trouver une solution consensuelle". Pour sa part, Kumalo s'est dit en désaccord avec le point de vue de Van Walsun. " Si nous nous mettons dans cette perspective, nous devons aussi dire aux Palestiniens de renoncer": Seulement, pour l'Ambassadeur Nord-américain, Zalmay Khalilzad, l'idée de Walsun"méritait d'être prise en considération".

A l'ère de l'Internet par contre, même la presse la plus servile ne peut se permettre d'ignorer complètement une nouvelle, ainsi le jour suivant, la précision de l'ambassadeur Sud-Africain est reprise, mais seulement à travers un communiqué « rancunier » (et de chantage) de la MAP (l'Agence de presse du Palais Royal), publié cette fois-ci sur la seconde page. "L'Afrique du Sud – « aboie » le communiqué royal - s'est complètement disqualifiée.... pour la façon dont elle s'est comportée. Après l'arrivée au pouvoir de Thabo M'beki, l'Afrique du Sud a manqué à ses devoirs et a nuit au prestige acquis avec la lutte contre l'apartheid.... ses comportements constituent pour les marocains, plus qu'un acte hostile et ingrat, une provocation" ; et de conclure par le chantage : "l'Afrique du Sud revendique un siège permanent au Conseil de sécurité pour représenter l'Afrique. Elle semble toutefois mal placée » pour obtenir une telle gratification, qui lui aurait imposé, dans le cas du Sahara, un comportement de neutralité".

CRISE ET TENSION SOCIALES AU MAROC

Si le "Palais", triomphe, même pour une moitié de la vérité, l'immense majorité du peuple marocain a moins raison de se réjouir, à cause de l'augmentation incessante du prix du pain et des autres biens de premières nécessités.

Nous avons déjà signalé dans le Rapport précédant "Mission 5-15 janvier 2008) comment le pays est en pleine crise sociale.

Durant les derniers séjours nous avons eu l'impression que la situation a empiré. "Le Maroc au bord de l'explosion" titre le dernier numéro du Maroc Hebdo, pour décrire la très difficile conjoncture traversée par le pays.

Partout sit-in et manifestations, même les employés marocains de l'Ambassade et Consulats français ont fait la grève (en coïncidence avec la visite du Premier Ministre François Fillon) contre la décision du gouvernement de taxer (avec un effet rétroactif) leur salaire, jusque là exempté des impôts.

Le 19 Avril, neuf représentants du syndicat CDT (Confédération démocratique du travail) ont démissionné de la Chambre des conseillers, une sorte de Sénat marocain dans lequel des représentants des professions sont élus, comme forme de protestation contre les agressions policières quotidiennes contre les diplômés chômeurs qui sont en grève de la faim depuis plusieurs jours devant le Parlement.

Les cinq syndicats les plus représentatifs du pays - insatisfaits du cours des négociations avec le gouvernement et le patronat sur les mesures contre l'augmentation des prix - menacent de grève générale.

Mais si les syndicats ne font plus très peur, à cause du faible consentement dont ils jouissent, est plus majoritaire la force des Tansikiyate, comme sont appelés dorénavant, les très fameuses comités de coordination populaires contre l'augmentation des prix, qui ont démontré une capacité de mobilisation exceptionnelle, promouvant des manifestations très participantes dans chaque coin reculé du pays.

Les tansikiyates sont promues par diverses forces progressistes. En premier lieu l'Association marocaine pour la défense des droits de l'homme (AMDH), mais aussi PADS, Annahj, PSU et diverses centrales syndicales.

La crise alimentaire

Au mépris des "hobby" très coûteux du Roi Mohammed VI (le dernier numéro de TELQUEL dédit à ceux-là la couverture: jet ski, basket, surf, bodybuilding, cinéma, auto sportives....) les conditions de vie deviennent toujours plus difficiles pour la majeure partie des marocains. Les salaires perdent de la valeur et le chômage est très élevé (plus que les chiffres officiels contenus dans le dernier rapport du Haut commissariat au plan qui en fixe le taux à 9,7 % en 2007, contre les 9,8% en 2006). En outre le Maroc est l'un de ces pays (de l'Afrique, Asie et Amérique Latine) qui, selon la Banque Mondiale, sont directement menacés par les troubles politiques et sociaux à cause de la crise alimentaire. Le FMI a aussi sonné l'alarme du danger sur les centaines de milliers de personnes qui pourraient mourir de faim si l'inflation devait se poursuivre au rythme actuel. Le président de la Banque Mondiale, Robert Zoellick estime que les prix des grains ont augmentés de 15% en trois ans, et le riz et le maïs aussi ont connu des augmentations spectaculaires (à Haïti un sac de riz de 55 kg a grimpé de 35 à 70 Dollars en une seule semaine).

A l'origine de ce dramatique phénomène, on retient qu'il y a une augmentation de la population mondiale et de la moyenne de demande dans les pays en forte croissance, comme la Chine, l'Inde et le Brésil. Et, encore, l'augmentation du prix du pétrole qui se répercute sur les biens alimentaires transportés d'un pays à l'autre et enfin le développement des biocarburants, qui ont fait décoller les prix des céréales et soustrait les aires fertiles cultivatrices de la nourriture.

Le premier à sonner l'alarme, presque ignoré, sur les dangers à une rescousse de masse aux carburants d'origine végétale, a été Fidel Castro, dans quelques articles publiés sur GRAMNA l'année dernière. Aujourd'hui le rapporteur de l'ONU pour le droit à l'alimentation, Jean Ziegler, en est arrivé à définir la production en grande échelle de biocarburant comme "crime contre l'humanité".

L'augmentation vertigineuse des prix au Maroc

En ce qui concerne plus spécifiquement le Maroc, un article alarmant paru dans « Le journal hebdomadaire » fournit le chiffre de la crise. Entre la fin de 2007 et le début de 2008, les prix des denrées alimentaires de première nécessité ont littéralement explosé: + 40% les oeufs, +40% les pâtes, +20% la margarine. Le prix de l'huile est monté de 10 Dh à 16 Dh le litre. Le beurre a augmenté de 47,05 et est devenu un produit de luxe.

Si on considère que 5,3 millions de marocains vivent sous le seuil de la pauvreté (avec un revenu inférieur à 3,5 Dh par jour), la situation qui en résulte est vraiment dramatique. Mais aussi pour la classe moyenne, les choses ne sont pas meilleures, après qu'en 2006 les tarifs de l'eau et l'électricité aient sensiblement augmenté.

Conflit d'intérêts:

Très loin de son peuple, de qui il prétend être vénéré, le Roi multiplie ses richesses, se lançant dans des aventures d'entrepreneur sur tous les plans, quelques unes, infortunes, comme celle de l'ONA, un "holding" qui contrôle aussi Maroc Telekom, dont le manager a été, ces jours-ci, licencié sur le champ pour incapacité et aventurisme.

Mais en plus du conflit évident d'intérêt dans le secteur des télécommunications, la dernière édition du « Le Journal Hebdomadaire » signale que le portefeuille des affaires du Roi contrôle, dans une situation de presque monopole, le secteur des biens de première nécessité, dont les augmentations sont en train de réduire des millions de marocains à la faim. Littéralement donc, le Roi s'enrichit sur le dos de son peuple, et c'est pour cela que le courageux directeur du journal, Ali Amar, lui demande de s'éloigner du monde des affaires.

Les droits de l'homme:

La situation des droits de l'homme au Maroc continue d'être très difficile. Ces jours-ci le Roi rencontre les syndicats et promet des mesures de soutien pour affronter la crise alimentaire, par contre, la réponse du gouvernement aux manifestations récurrentes est plutôt de caractère répressive, avec des arrestations et condamnations des organisateurs, spécialement des militants de l'AMDH, l'association marocaine pour la défense des droits de l'homme, pleinement engagée dans la lutte pour l'amélioration des conditions de vie de la population. Il suffit de se rappeler, à titre d'exemple, les plus de 50 blessés de Sefrou au cours d'une manifestation contre la cherté de la vie.

Les libertés civiles sont toujours à risque: durant les derniers jours, il y a eu, devant le tribunal d'Agadir, une forte manifestation induite par le syndicat nationale de la presse marocaine, pour protester contre les agressions récurrentes contre la liberté de presse. Cela a duré seulement une demi heure, interrompue par l'intervention immédiate de la police qui en a ordonné la dispersion, menaçant de sanctions lourdes les récalcitrants. A Rabat, 3 journalistes ont été blessés par la police alors qu'ils couvraient une manifestation et le souvenir des arrestations et des intimidations est encore vivant, lequel au cours de 2007, ont concerné des prestigieux journalistes indépendants.

Dans le rapport précédant nous avons rappelé la chasse à l'homosexuel (protégée par la police) de Ksar el Kebir, se concluant avec la condamnation des agressés et l'impunité des agresseurs; mais la farce a atteint son apogée dans le cas du jeune ingénieur Fouad Mourtada, séquestré et torturé par la police, puis condamné à 5 ans de prison pour avoir - bêtement- créé sur Facebook un semblant de profil du frère du Roi, Moulay Rachid. L'incident a fait scandale et le Roi, sous la pression des protestations internationales, a décidé de concéder au jeune ingénieur, après 43

jours de prison, la grâce royale.

Le système judiciaire et pénitentiaire marocain est par ailleurs faible face aux détenus puissants. C'est le cas de El Nene, un caïd de la drogue évadé de la prison de Kenitra en Décembre 2007 et repris à Sebta, dans la soirée du 23 Avril grâce, seulement, à l'intervention d'Interpol. C'est le cas des neufs détenus islamistes évadés, toujours de la prison de Kenitra, le 9 Avril à travers un tunnel. La complicité du personnel de la prison est certaine, parce qu'il n'est pas possible que personne ne se soit aperçu des travaux en cours et de l'écoulement des nombreux sacs résultant du matériel. En tout cas, il apparaît qu'est réservé aux détenus islamistes dans les prisons marocaines un traitement spécial, on leur consent beaucoup de liberté d'autorganisation et ils sont moins contrôlés, aussi par rapport à ce que leur religiosité inspire aux gardiens.

L'attitude du gouvernement vis à vis des mouvements extrémistes islamiques est contradictoire. Après la forte répression qui a suivi les attentats de Casablanca du 16 mai 2003, avec les arrestations et les condamnations de milliers de suspects, le même Roi a reconnu, dans une interview délivrée à "El Pais" quelques exagérations et "erreurs". Le Mea culpa royal a fait que, entre 2004 et 2006, plus de 300 détenus islamistes avaient bénéficié de la grâce Royale. Aucun mea culpa vis à vis des violations des droits au Sahara Occidental, où la répression continue de frapper fort et aveuglement. La suite de ce rapport en traitera amplement. Le Maroc continue entre temps de refuser de ratifier le traité de Rome, constitutif de la Cour pénale Internationale, on ne sait pas si c'est par obéissance au diktat de Washington ou bien par peur d'exposer le Roi au risque d'un procès pour crimes commis au Sahara Occidentale. Bel et bien 2500 ONG (entre lesquelles Amnesty International, Human Rights watch) ont ces jours-ci adressé un appel à Mohammed VI pour qu'il ratifie le traité. Et l'existence des problèmes dans le domaine des droits de l'homme, a filtré aussi de la presse la plus respectueuse du régime. "Aujourd'hui, le Maroc", dans l'édition du 23 Avril, écrit que l'appréciation internationale envers la proposition d'autonomie pour le Sahara est étroitement liée à la question de la "démocratie", du pluralisme, des droits de l'homme et de la liberté d'expression. "Thèmes sur lesquels- ajoute timidement --il y a "de sérieux efforts encore à faire".

Le procès d'Ennama Asfari

Marrakech, 21 Avril 2008:

Observateurs internationaux

France Weyl, avocat à Paris et Nicola Quatrano, Magistrat à Naples. En plus est présente Frédérique Lellouche d'ACAT (action des chrétiens pour l'abolition de la torture).

Je déteste Marrakech, pour sa chaleur excessive, les hordes de touristes, les motos à essaims et son trafic chaotique et ardent. Mais c'est ici que Ennama Asfari a été arrêté, pour la seconde fois, et à ce malheureux endroit je dois y aller.

L'arrestation précédente a été à Smara, sa ville, et cela s'est relativement bien terminé avec une condamnation légère et sa libération presque immédiate.

Ennama Asfari est un personnage gênant pour la police de l'occupation parce qu'il est Sahraoui, mais qu'il réside en France et qu'il est actuellement en voie de naturalisation après son mariage avec une française. En plus, il est co-président de Corelso (Comité pour le respect des libertés et les droits de l'homme au Sahara Occidental) et ce n'est donc pas une personne quelconque,

dont les droits peuvent être totalement piétinés impunément.

Une file de deux heures pour le contrôle du passeport m'accueille à l'arrivée dans la plus touristique des villes marocaines.

A la sortie France Weyl m'attend avec le frère d'Ennama. Nous rencontrons Claude Mangin la femme d'Ennama, en compagnie de Frédérique Lellouche de ACAT (action des chrétiens pour l'abolition de la torture) et des deux autres français en mission civile dans les territoires occupés, Mireille Brun et Pierre-Alain Roussel.

Je reçois la première nouvelle: Ennama a été arrêté dimanche 13 Avril vers 20h30mns, à Marrakech, où il se trouvait pour des raisons personnelles. La nouvelle est arrivée à la famille seulement dans la soirée du 18 Avril, parce que jusqu'à ce moment, on lui a interdit d'avertir sa famille et l'avocat. Ennama dit avoir été maltraité; le 15 Avril, aux environs de 10h il a été présenté au Procureur du Roi et, à 17 h, traduit au tribunal.

Le jugement fixé dans un premier temps au 18 Avril, a été renvoyé au 21, à la demande de l'accusé qui n'avait pas eu la possibilité de nommer un avocat. Il est accusé d'avoir agressé une femme pour des motifs de circulation, de possession d'un couteau et de conduite en état d'ivresse.

21 Avril 2008, 9h30mns -Tribunal de 1ere instance de Marrakech

Le procès est à un juge unique. On n'accorde pas aux observateurs de s'asseoir ensemble, parce qu'il y a une séparation entre les bancs réservés aux hommes et ceux réservés aux femmes . L'interprète (homme) qui s'assoit à mon côté est sévèrement réprimandé par quelqu'un du public parce qu'il parle avec moi durant l'audience (c'est logique: il exerce son devoir de traducteur).

Je ne sais pas qui est le censeur, mais cela suffit pour que l'interprète s'arrête de traduire, en renvoyant à la fin de l'audience une synthèse des événements. Même sans traduction il est évident que:

-Ennama Asfari apparaît très éprouvé, évidemment par les modalités de son arrestation, par les conditions de détention , promiscuité avec les prisonniers de droit commun, et – selon ce que lui même a dénoncé - pour les mauvais traitements subis.

-Il se montre, toutefois également très combatif et sûr de son « bon droit »

-Par contre, le Ministère Public est virulent et agressif.

-Le juge paraît courtois.

La synthèse de l'audience nous est fournie ensuite par l'interprète et les avocats.

Après la lecture du procès verbal, le premier avocat prend la parole, Maître Mohammad Sabbari, il met l'accent sur la violation de l'art.67 du code pénal marocain, qui assure au détenu le droit d'aviser immédiatement, dès l'arrestation, la famille. L'accusé n'a pas été en mesure de le faire sinon après plusieurs jours ; puis il rappelle la disposition de l'art 71 qui garantit l'intégrité physique des détenus et en dénonce la violation. Il explique que Ennama Asfari à la comparution devant le procureur avait des traces de sang.

Le second avocat, Maître Rachidi Mustapha, s'associe à l'argumentation de son confrère.

Le procureur intervient et parle à très haute voix, il crie presque. Il dit que les argumentations et doléances de la défense sont infondées et que, si la famille d'Ennama n'a pas été informée au bon moment, ceci est du au fait que l'accusé n'a pas voulu collaborer et n'a pas fourni le numéro de téléphone des membres de sa famille. Il déclare s'être trouvé présent à la première comparution d'Ennama et que celui-ci ne saignait pas.

La défense fait remarquer que dans le procès verbal on ne fait aucune référence au prétendu refus de l'accusé de fournir les coordonnées des membres de sa famille.

On introduit la plaignante, Karima Mammar, accompagnée de son avocat. Elle se tient debout à gauche de l'accusé. Elle déclare qu'elle se trouvait à bord de sa Clio grise et que la voiture conduite par Ennama, devant la sienne, avait bloqué le trafic, c'est pourquoi elle avait fait deux appels de phare.

Ennama intervient et confirme s'être trouvé dans cette situation, mais précise qu'il ne bloquait pas le trafic, mais que c'était une autre voiture (toujours une Clio grise) qui se trouvait devant la sienne, véhicule qu'il connaissait déjà parce qu'il agissait de la voiture qui le suivait depuis trois jours.

Le juge demande à la plaignante de préciser l'heure des faits ; elle répond qu'il était 02 heures du matin. Elle poursuit en racontant que, à son appel de phare, la réponse d'Ennama a été de s'approcher et de lui décocher un coup de poing à l'oeil gauche. Le juge demande à la femme si elle a vu l'accusé brandir un couteau et elle répond n'avoir vu aucune arme blanche.

On poursuit l'interrogatoire de l'accusé.

Ennama rejette toutes les accusations et déclare qu'il s'agit d'une machination ourdie contre lui pour des motifs politiques. Il dénonce avoir été frappé et maltraité et en montre les traces sur les pieds et le thorax.

Nous nous trouvons derrière lui et nous ne pouvons rien constater, mais par la suite les avocats nous confirmeront la présence d'hématomes et des blessures.

Il parle à haute voix,. Le juge le rappelle à l'ordre et il reprend d'un ton plus bas.

On fait entrer l'unique témoin présent. Imad Mahrouk,. Le juge lui demande s'il connaît la plaignante et s'il a des liens de parenté avec elle Le témoin répond que non.

Il prête serment et explique qu'il se trouvait à la table d'un café, attentif à la lecture du journal, précisément devant le lieu des faits. Le juge lui demande l'heure des faits et il répond entre 2h et 2h30mns du matin. Il déclare avoir vu Ennama porter un coup sur la femme au visage. Le juge lui demande de préciser et il répond l'avoir vu lancer un coup de tête au visage de la femme.

Il précise que la femme dans la voiture était accompagnée par deux amies.

A ce moment le juge, relevant la contradiction entre les deux versions des faits, décide de renvoyer le débat au prochain Lundi 28 Avril, pour entendre les témoins absents.

Maître Sabbari demande la liberté provisoire, déclarant que l'accusé est disposé à payer une caution. Le Procureur s'oppose à cette demande. Le juge met sa décision en délibéré pour l'après midi.

Ennama Asfari sort de la salle en scandant des slogans pour l'autodétermination du peuple sahraoui et son appui à son unique et légitime représentant, le Front Polisario.

L'audience terminée, nous allons rencontrer le Président du Tribunal, Abdelatif Monaim. Il nous reçoit avec courtoisie, précise de ne pas connaître les faits mais garantit que le tribunal jugera avec équité, sans considération de nature politique.

Ensuite nous rencontrons le Procureur du Roi, Monsieur Bourdia, à qui nous demandons la possibilité de rencontrer Ennama Asfari, pour s'assurer de son état de santé, au regard des

dénonciations de mauvais traitements proclamées durant l'audience.

Le Procureur nous répond que cela relève de la compétence du Procureur Général.

Nous nous rendons donc auprès de ce dernier, qui nous fait dire qu'il est très occupé et qui devant notre insistance, nous fait recevoir par son premier substitut, à qui nous remettons une demande écrite pour être autorisés à rencontrer Ennaama Asfari

Après une longue attente, et apprenant que la réponse sera négative, nous décidons de ne pas attendre la remise formelle de ce refus, demandons qu'il nous soit envoyé, rappelant que nous ne pouvons pas attendre davantage étant attendus chez le Consul Général de France à Marrakech.

Monsieur Jean Wiet, Consul Général de France à Marrakech, nous reçoit aux environs de 16h30mns. Il est courtois, mais nous explique que ses compétences sont de caractère exclusivement "consulaires" et qu'il ne peut donc intervenir, d'autant que Ennaama n'est pas encore un citoyen français.

Tard le soir, nous apprenons que la demande de libération provisoire a été rejetée.

Les Observateurs internationaux ont rédigé un communiqué reproduit ci après

« AAA- Association Américaine des Juristes.
ACAT- Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
AIJD- Association Internationale des juristes démocrates
DS- Droit –Solidarité
OSSIN- Osservatorio Internazionale der I diritti.

Communiqué

Marrakech, le 21 Avril 2008

Enaâma Asfari, Militant pour l'autodétermination du Sahara Occidental, Coprésident du Corelso (Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme au Sahara Occidental) a été arrêté dimanche 14 avril 2008 à Marrakech accusé d'avoir eu un accrochage avec une automobiliste.

Il est poursuivi pour conduite en état d'ivresse, violences et possession d'une arme blanche.

L'audience s'est tenue ce lundi 21 avril devant le Tribunal de 1^{ère} instance de Marrakech.

Les débats ont d'abord porté sur le fait que, contrairement aux dispositions des articles 67 et 74 du Code Pénal Marocain, Monsieur Enaâma Asfari a été gardé pendant 3 jours sans avoir la possibilité de faire prévenir sa famille, de voir un médecin et de faire appel à un avocat.

Le Procureur a prétendu qu'il n'en avait pas fait la demande, ce qu'il a contesté avec la plus grande vigueur, ses avocats soulignant que cela ne figurait pas aux procès verbaux.

Monsieur Asfari a déclaré qu'au moment de son arrestation il était suivi depuis 3 jours par les services de police.

Il a montré au Tribunal les traces des violences dont il a été l'objet pendant sa rétention.

Il a déclaré être victime d'un coup monté pour raisons politiques, expliquant que tous les 1ers interrogatoires ont porté exclusivement sur ses activités politiques en tant que militant des droits de l'homme et pour l'autodétermination du Sahara occidental.

Le Tribunal a ensuite appelé à la barre la plaignante, Karima Mammar et un des témoins Imad Mahrouk.

La plaignante a déclaré que Enaâma Asfari l'avait frappée d'un coup de poing à l'œil gauche, alors que le témoin a déclaré que Enaâma Asfari avait frappé d'un coup de tête.

Ces contradictions manifestes ont conduit le Tribunal à reporter l'examen des faits au lundi 28

avril, la décision sur la demande de libération provisoire devant être rendue dans l'après midi.

Etaient présents à l'audience, aux cotés de son épouse française Mme Claude Mangin, les observateurs internationaux Nicola Quatrano, Magistrat de Cassation à Naples, mandaté par OSSIN (Osservatorio Internazionale onlus), France Weyl, avocat à Paris, mandatée par l'AIJD (Association Internationale des Juristes Démocrates) , l'AAA (Association Américaine des Juristes) et DS (Droit-Solidarité), et Mme Frédérique Lellouche, chargée de mission Maghreb à l'ACAT (Action des Chrétiens Pour l'Abolition de la Torture).

Les observateurs internationaux présents à l'audience constatent que :

- aucune arme n'a été saisie*
- l'état d'ivresse n'a fait l'objet d'aucun constat ou contrôle médical*
- la plaignante et le témoin à charge sont en désaccord sur le déroulement des faits*
- aucune enquête n'a été menée sur les brutalités dont Monsieur Asfari dit avoir été victime*

Les observateurs internationaux expriment leur préoccupation face à la multiplication des poursuites contre les militants sahraouis sous des imputations de droit commun. »

Personnellement j'ajoute qu'il ne me semble pas compréhensible que pour des faits "mineurs » comme ceux dont Ennama Asfari est accusé, la demande de liberté provisoire n'ait pas été accueillie, la caution pouvant suffisamment sauvegarder les intérêts de la plaignante

Il faut également souligner que les observateurs internationaux ont fait objet de contrôles et intimidations, dont le point culminant a été la brutale expulsion du territoire marocain de Claude Mangin (la femme d'Asfari), de Frédérique Lellouche, Mireille Brun et Pierre-Alain Roussel. Mais avant même cet épilogue dont on traitera plus loin, on a enregistré de nombreux épisodes qui sont significatifs du comportement des autorités marocaines face à la présence des observateurs internationaux qui ne sont évidemment pas appréciés.

Durant toute notre présence à Marrakech nous avons été continuellement suivi; même lorsque nous nous sommes rendu au Consulat Général de France, deux hommes en moto, un avec une blouse rouge et l'autre avec une blouse noire (le rouge et le noir), nous ont suivi sans scrupule. Personnellement j'ai constaté, durant une tentative de brèves vacances à Essaouira entre deux journées de travail, que deux voitures (l'une d'entre elles très reconnaissable, car circulant avec les phares allumés en plein jour) se sont relayées pour me suivre.

Partout : dans les sens interdits que effrontément je prenais Dans les tournants vicieux, s'arrêtant quand moi je m'arrêtais et reprenant la marche quand je repartais.

Les étudiants sahraouis de Marrakech - L'étrange cas de Lkhalih Ina Abou Lhassan

Aussitôt après la fin du procès de Ennama Asfari, je suis approché par un étudiant sahraoui de Marrakech, Mhamed Hali, qui me prie de rester jusqu'au 24 Avril, pour assister aussi au procès contre son collègue, Ikhalih Ina Abou Lhassan, 23 ans, étudiant sahraoui de 3ème année en sciences sociales, arrêté pour tentative d'homicide

J'accepte, même sans enthousiasme, mais après je ne peux plus me mettre en contact avec Mhamed. C'est seulement le 23 avril, après des coups de téléphone répétés sans réponse, que finalement un ami de Mhamed me répond, avec lequel je conviens d'un rendez vous pour l'heure suivante, soit 18h30mns, à mon hôtel.

A 19.00 il n'est toujours pas là ; j'essaie de téléphoner de nouveau à Mhamed et, après des tentatives répétées, une fille finalement me répond. Je suis furieux et je ne le cache pas. Je lui dis, de manière ferme et déterminé, à quelles conditions essentielles j'accepterai d'assister au procès : je veux rencontrer quelqu'un qui puisse me fournir des informations sur le dossier, le nom et numéro de téléphone des avocats et que l'on me dise avec précision le lieu et l'horaire de l'audience.

La fille est désolée et promet qu'elle viendra dans une vingtaine de minutes. En effet elle arrive peu après dans le hall de l'hôtel. Elle s'appelle Aicha Ahmed Salk et elle est en compagnie d'une vieille connaissance à moi, Safia Elhamdi, une étudiante sahraouie que j'ai connue à Rabat.

Elles s'excusent longuement et me fournissent toutes les (très insuffisantes) informations dont elles disposent. L'audience se tiendra le lendemain devant le tribunal de 1ère instance, un des avocats de la défense est Maître Mustapha Errachidi, le même que pour Ennama Asfari. Je lui téléphone sur le champ mais il tombe des nues ; il ne sait rien, il n'a jamais été nommé par qui ce soit.

Les filles ne savent pas quoi me dire, elles supposent que des avocats de GUELMINN vont arriver.

Aicha me relate ensuite la situation difficile des étudiants sahraouis de Marrakech. Elle dit que depuis quelques mois la police a activé la formation de groupes, composés de marocains mais aussi d'étudiants sahraouis soudoyés. Ces groupes multiplient les provocations et les agressions à l'égard des étudiants sahraouis. A la tête des groupe des provocateurs il y aurait un certain Mohammed Med Maqher Tayar. A Marrakech s'activent Rajaa Ali Trifis, Znad et Sarka. A Rabat opère un certain Hayba Addi et à Agadir ce sont Cwabbah et Filali Mohammad.

L'HORRIBLE JOURNEE DU 24 AVRIL

Elle a mal commencé et a terminé encore plus mal.

Le matin je suis ponctuel au rendez vous avec Aicha. 8h45mns précises, mais elle n'y est pas. Je lui téléphone plusieurs fois, mais personne ne répond ; je téléphone plusieurs fois aussi à Mhamed sans davantage de succès.

Je suis furieux.

Finalement je réussis à parler avec Safia et elle m'avertit que le procès n'a pas lieu au Tribunal mais à la Cour d'Appel. Furieux je m'embarque dans un taxi et je la rejoins.

Il n'y a qu'elle, en compagnie de deux autres sahraouis. Aucune trace des avocats, aucune trace de l'animation publique qui accompagne toujours un procès contre un militant sahraoui. Le temps passe et je suis toujours plus exaspéré. Finalement Safia apprend qu'il s'agit d'une méprise, qu'il ne s'agit pas du procès, mais seulement de la présentation de l'accusé devant le juge d'instruction pour l'interrogatoire (acte auquel je ne peux naturellement pas assister).

Je suis indigné L'approximation, la superficialité (et peut être la stupidité) de ces jeunes m'ont fait perdre deux jours de travail précieux. Et de toute façon, il me paraît vraiment préoccupant que le mouvement à Marrakech soit entre les mains de gens aussi inadéquats

Je téléphone à des amis communs et je me défoule: je n'ai jamais connu des sahraouis aussi « méchants » que les étudiants de Marrakech.

Je retourne à l'hôtel et je trouve de nouveaux motifs de mauvaise humeur. En effet – pendant que je travaille au Cyber, une fille courtoise m'avise timidement que des policiers ont demandé après moi. J'arrête de travailler, mais pas avant d'avoir procédé à un nettoyage très diligent afin d'effacer toute trace de mon travail.

Je sors pour faire deux pas et je rencontre Mhamed venu s'excuser. Il est en compagnie de Safia et d'un autre étudiant, les yeux gonflés après trois jours de veille. Malia el Mahjoob.

Nous nous asseyons au café et parlons. Je comprends tout de suite avoir été trop mesquin à leur égard, parce qu'ils se trouvent dans une situation vraiment très compliquée, trop compliquée pour eux, peut être trop compliquée pour qui ce soit.

Elmahjoub me confirme ce qu'Aicha m'avait déjà raconté, que la police marocaine paie des groupes qui accomplissent des actions de provocations et des agressions continues à l'égard des étudiants sahraouis. Les étudiants sahraouis sont nombreux à Marrakech, plus de 500, et pourraient être une vraie force, mais ils sont actuellement paralysés et déchirés par des accrochages avec des groupes adverses.

Je suis encore un peu énervé et j'objecte que cela été stupide de leur part de tomber dans un piège aussi classique et que c'est une erreur de répondre aux provocations.

Elmahjoub m'explique doucement que la chose est plus complexe. Il dit que les étudiants les plus politisés savent bien qu'il s'agit d'une manoeuvre, mais le problème est que les petits groupes formés par la police marocaine s'en prennent aux étudiants sahraouis les moins politisés: Ils les agressent, font irruption dans les maisons et les chambres pour les détruire, leur dérobant tout.

Elmahjoub m'énumère une série infinie d'incidents: le jour précédent il y en a eu un, et c'est pour cela Mhamed n'est pas venu au rendez vous. Les agressés réagissent (naturellement) et la police n'attend que cela pour faire porter aux étudiants les plus politisés la responsabilité des faits que ceux-ci n'ont pas commis, les arrêter et les condamner. L'histoire de l'étudiant sahraoui en prison suit ce schéma. Le jour précédent 5 garçons ont été blessés, Latif Lahbib, Chrif Belaaid, Stiti hassan, Naji Charabara, Haddi Yarba. Quelqu'un a décidé de réagir et d'agresser un de la partie adverse, Taour Fdayli, le blessant avec un couteau. Lkhalih Ina Abou Lhassan n'y était pour rien, il a seulement eu la malchance de se trouver à proximité de la station ferroviaire où cela s'est déroulé. La police l'a choisi pour lui faire porter la responsabilité de l'agression, sachant bien qu'il s'agit d'un militant pour l'autodétermination du Sahara Occidental.

J'écoute Elmahjoub et je regrette mes pensées et propos contre les étudiants de Marrakech. Je comprends qu'ils ont plus besoin d'aide et de solidarité que de leçons pédantes.

L'EXPULSION

J'ai rendez vous pour déjeuner avec l'avocat Mustapha Errachidi dans son studio à deux pas de la place Djem El Fnaa. C'est précisément pendant que je traverse cette très célèbre place que je reçois un appel téléphonique de Claude Mangin. Il est 13 heures et elle me dit avoir été arrêtée une heure auparavant et se trouver, avec les autres français de la mission civile, au poste de police de Tan Tan. L'appel téléphonique est bref, le reste de l'histoire je l'apprends de France Weyl, en communication constante de Paris.

Claude Mangin était en compagnie de Frédérique Lellouche, Mireille Brun et Pierre-Alain Roussel, en chemin vers les territoires occupés pour accomplir une mission civile.

Le 24 avril ils ont été arrêtés à Tan Tan où le père d'Ennama habite. L'auto avec laquelle ils voyageaient a été retenue et ils ont été conduits aux bureaux de police, soumis à 12 heures d'interrogatoire.

Aux environs d'1 heure du matin ils ont reçu une communication officielle de la décision de les expulser du territoire marocain et, sans même pouvoir dormir et se restaurer, ils ont été emmenés jusqu'à la maison du père d'Ennama afin de récupérer leurs affaires qui leur ont été descendus devant la porte n'étant même pas autorisés à entrer dans la maison, et puis aussitôt

à l'aéroport d'Agadir, en attendant le premier vol pour la France. Ils sont partis l'après midi même et, tard dans la soirée, ils sont rentrés à Paris. Leurs papiers leur ont été restitués seulement au moment de l'embarquement.

La raison officielle de l'expulsion, mais jamais formalisée par écrit : troubles à l'ordre public. Le vrai motif, comme leur ont dit les policiers qui les interrogeaient : être complices des "ennemis".

C'est-à-dire du peuple sahraoui et de son représentant légitime le Front Polisario.

A l'aéroport de Paris, ultime humiliation, le contrôle de la part de la police française, pour vérifier s'ils sont des délinquants.

Le retour anticipé

J'avais un programme pour aller à Laayoune, mais les événements m'en ont dissuadé. Je ne veux pas être expulsé, une mesure d'expulsion m'interdirait de retourner au Maroc et de poursuivre mon travail. Mieux vaut rentrer en Italie et laisser refroidir la situation. Je parle longuement au téléphone avec Francesca Doria – avocate de Naples et observatrice Internationale - qui devait me rejoindre à Laayoune et participer avec Claude Mangin à la mission civile, nous décidons qu'elle annule son voyage.

Je laisse un mot à l'hôtel que je vais à Fès, je prends un taxi pour la station des bus. De là-bas, avec un autre taxi, je me précipite à la station ferroviaire: je prends au vol le train de 17 heures pour Casablanca.

Dans la soirée, seule une bouteille de rouge de Mekhnès me console un peu de l'horrible journée.

Nous retournerons encore au Sahara Occidental ceci est sûr!
Au moins tant que nous le pourrons.

Naples le 26 avril 2008.

Nicola Quatrano.